



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

établissements

Question écrite n° 14356

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les conclusions du rapport thématique de la Cour des comptes de novembre 2012 sur l'activité de Sciences po. Sciences po est le nom générique de l'ensemble formé par deux personnes morales distinctes, l'une de droit privé, la Fondation nationale des sciences politiques (FNSP), et l'autre de droit public, l'Institut d'études politiques. Ce dernier dont la vocation est d'assurer une formation initiale et continue en sciences sociales visant à la compréhension du monde contemporain a évolué, le nombre d'étudiants en formation initiale ayant doublé et les cursus s'étant internationalisés. Si ces évolutions ont apporté une vraie visibilité à Sciences po, elles nécessitent cependant un véritable contrôle sur les moyens mis en œuvre et la stratégie menée. La haute juridiction financière relève que les anomalies relevées au cours de son contrôle sont constituées à la fois de défaillances dans la gestion et d'irrégularités récurrentes. Elle a ainsi relevé la souscription d'un emprunt structuré potentiellement risqué pour l'institution, sans contrôle préalable du conseil d'administration et sans information des autorités ministérielles. Il lui demande de lui indiquer les mesures envisagées pour éviter qu'une telle défaillance de gestion ne se reproduise.

Texte de la réponse

L'instauration d'un contrôle budgétaire et financier, tout comme la présence de l'Etat au sein des organes de gouvernance de « Sciences Po » contribueront à remédier à la situation évoquée. La ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche renvoie sur ce point à la réponse de la question n° 14360.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14356

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 décembre 2012](#), page 7679

Réponse publiée au JO le : [16 avril 2013](#), page 4197